



# الوائح الفنية والقانونية للماراطون

## VAGA RUN – 3<sup>ème</sup> EDITION 2026

### RÈGLEMENT DE PARTICIPATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

L'organisateur de la course intitulée « VAGA RUN 3<sup>ème</sup> EDITION 2026 » est Kromberg & Schubert Tunisie SARL ayant son siège au Zone Industrielle Bouteffeha 1, Béja 9000 – Tunisie, en coopération avec l'Association Sportive militaire de Béja, sous la supervision du CRJS Béja.

#### ARTICLE 2 : L'ÉVÉNEMENT

« VAGA RUN 3<sup>ème</sup> EDITION 2026 » aura lieu le **Dimanche 26 avril 2026**. L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes.

Il s'agit d'une course à pied proposant deux parcours chronométrés et donnant lieu à un classement : 21,1km (Semi-marathon) et 5 km (Sport pour tous).

Une épreuve, non chronométrée, destinée aux enfants âgés de 7 à 12 ans sera organisée le même jour que les courses de 5 km et 21,1km. Chaque enfant inscrit devra être accompagné par un parent ou tuteur légalement désigné. Cette épreuve se déroulera intégralement dans un parcours d'environ 1km.

Le parcours est entièrement sécurisé.

Une sécurité médicale est assurée tout au long de la manifestation. Le présent Règlement s'applique à l'édition 2026 de « VAGA RUN 3<sup>ème</sup> EDITION 2026 ».

Dans le cadre du présent règlement, le vocable « L'Événement » désignera la course « VAGA RUN 3<sup>ème</sup> EDITION 2026 ».

Le calendrier (lieux et dates, tarifs d'inscription, informations générales, etc.) sera publié sur le site internet [www.vagarun.tn](http://www.vagarun.tn) et sur les réseaux sociaux afférents.

Kromberg & Schubert Tunisie S.A.R.L détient l'ensemble de tous les droits attachés à la marque « VAGA RUN 3<sup>ème</sup> EDITION 2026 » pour le territoire tunisien dans tous les

domaines, et notamment l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

« VAGA RUN 3ème EDITION 2026 » est un événement qui a des valeurs sociales et sociétales fortes et qui rentrent dans sa Vision de la responsabilité Sociétale des Entreprises.

L'organisateur décline toute responsabilité relative à la responsabilité des enfants et/ou toute blessure pouvant intervenir pendant cette épreuve.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette manifestation est ouverte à tous qu'ils soient athlètes licenciés ou non licenciés, hommes ou femmes, Tunisiens ou étrangers, résidents en Tunisie ou non-résidents.

Les personnes mineures devront être accompagnées d'un adulte ou justifier d'une autorisation parentale et d'une décharge de responsabilité (à remplir lors du formulaire d'inscription).

Les participants de moins de 16 ans (concernant la course 5 km) et moins de 18 ans (concernant le semi-marathon) au jour de la course ne sont pas autorisés à courir.

Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants durant leur participation à l'Événement, l'organisateur déclinant toute responsabilité à cet égard.

Pour l'épreuve du Semi-Marathon 21,1 Km, il sera remis à chaque participant(e) une puce électronique pour comptabiliser le nombre de partants et arrivants. Cette puce électronique sert également à mesurer le temps de chaque participant.

Pièces obligatoires, à présenter lors du retrait des dossards :

- Pour les Majeurs : Une pièce d'identité : Carte d'Identité Nationale / Passeport / ou tout autre document officiel prouvant l'identité.
- Pour les Mineurs : CIN du tuteur / Passeport du Tuteur / Autorisation Parentale / Etc.

Aucune inscription ne sera acceptée en cas de manquement aux présentes conditions exception faite des participants inscrits dans la vague « marche » qui n'est pas chronométrée. Ceux-ci seront donc dispensés de fournir un certificat médical. Il leur sera remis un dossard sans puce de chronométrage.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité pourra être effectué à l'accueil le jour de l'Événement.

Le départ du Semi-Marathon et la Course pour tous de 5 Km se fera à 09h00. Le départ de la course pour enfants se fera à 09h05. Il est demandé aux participants de se rassembler au niveau du lieu de départ, à savoir la Société Kromberg & Schubert Tunisie – ZI de Béja à 08h00 pour le Semi-Marathon, la Course pour tous et la course pour enfants.

Une séance d'échauffement sera prévue pour tous les participants entre 08h40 et 08h50.

Plusieurs ravitaillements liquides et/ou solides seront prévus sur le parcours et à l'arrivée de la course.

Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la course et pourra être exclue de la course par le comité d'organisation, même s'il accompagne un participant régulièrement inscrit.

Le dossard devra être porté de manière visible et entièrement lisible lors de la course.

#### **ARTICLE 4 : DECLARATION**

Conformément à l'article 31 du loi n° 94-104 du 3 Août 1994, l'Organisateur soumet aux autorités publiques compétentes dans les délais impartis une demande d'autorisation d'organisation de l'événement. L'Organisateur s'engage à posséder toutes les autorisations nécessaires au jour de l'épreuve.

#### **ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS**

La participation à l'Événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

Les inscriptions se feront uniquement via la plateforme d'inscription en ligne accessible sur le site internet de l'événement [www.vagarun.tn](http://www.vagarun.tn)

Les inscriptions seront clôturées 3 jours avant la journée de l'Événement, sauf fermeture exceptionnelle par l'organisateur.

**Période d'inscription en ligne : Du 25 Mars 2026 au 25 avril 2026**

**Les tarifs d'inscription sont (Hors frais de gestion)**

- 1 KM - KIDS : Gratuit
- 5 KM – SPORT POUR TOUS : 10 DT
- 21,1 KM – SEMI-MARATHON : 20 DT

**Les modalités de paiement :**

Deux options de paiement sont possibles :

- En ligne par carte bancaire ou par carte E-Dinar
- Par caisse au niveau de nos points de distribution des dossards

### **L'utilisation des fonds collectés :**

Les fonds collectés à travers la participation à toutes les courses seront versés au profit des deux branches de Nefza et de Béja de l'Association Tunisienne d'Aide au Sourds (ATAS).

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates.

Les quotas de places disponibles peuvent être définis par l'organisateur et communiqués publiquement sur le site internet de l'Événement ainsi que sur la page Facebook, Instagram, ou tout autre média.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin aux inscriptions ou modifier les périodes tarifaires à tout moment, s'il estime que le nombre maximum de participants est atteint, quelle que soit la période tarifaire en cours.

Les restrictions liées à l'âge s'entendent jusqu'au jour de la course.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- La totalité du paiement est effectué,
- L'acceptation du présent règlement validée, selon le protocole d'inscription présent sur le site internet de l'événement.
- Les différentes pièces demandées par l'organisateur validées par ses services.

Les dossards seront disponibles uniquement pour les participants ayant finalisé complètement leur inscription.

L'inscription comprend :

- L'organisation d'une course sécurisée ;
- Des ravitaillements et produits coureurs ;
- Des animations dans la place d'arrivée ;
- Des résultats officiels mis en ligne.

Après leur inscription, les participants recevront par e-mail une confirmation d'inscription, mentionnant le cas échéant les pièces manquantes pour finaliser leur dossier d'inscription.

Les dossards seront distribués :

#### **1- À Tunis :**

- **À partir du 17 Avril 2026** au niveau de la Fédération Tunisienne de l'Athlétisme sise à Maison des fédérations sportives 1082 Tunis.
- **À partir du 17 Avril 2026** au niveau de Décathlon Azur City et Décathlon La Marsa.

#### **2- À Béja :**

- **À partir du 17 Avril 2026** au niveau de la Municipalité de Béja

## **La clôture de la distribution des Dossards se fera le 25 Avril 2026 pour tous les points de distribution et le 24 au niveau de la fédération tunisienne d'athlétisme**

Le retrait du dossard peut se faire par une tierce personne au moyen d'une procuration.

Il est demandé à chaque participant(e) de bien vouloir se munir de 4 épingles à nourrices pour fixer le dossard sur le devant du T-shirt.

Le dossard ne sera remis que sur présentation des pièces obligatoires (mentionnées ci-dessus).

Le Comité d'organisation se réserve néanmoins le droit de ne pas remettre de dossard à des participants dont le dossier d'inscription ne sera pas considéré comme complet.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier postal.

Le dossard est strictement personnel et toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Si un participant souhaite céder son dossard à une tierce personne, il est possible de procéder à un transfert gratuit. Aucun remboursement à ce titre ne sera fait par l'organisateur.

La préinscription sans paiement n'est pas une garantie de la réservation du dossard. L'organisateur suivra le principe du premier venu, premier servi, jusqu'à l'épuisement du stock des dossards disponibles.

### **ARTICLE 6 : ACCES AU SITE DE L'ÉVÉNEMENT**

L'introduction sur le site de l'Événement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

Les "suiveurs/accompagnants", vélo/roller, ainsi que les animaux de compagnie, même tenus en laisse, sont interdits pour des raisons de sécurité.

Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants à cause de tout comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve .

## ARTICLE 7 : PARCOURS

Le mesurage du parcours est réalisé selon la méthode de la « Bicyclette calibrée ».

Le parcours est situé sur la voie publique où la circulation routière est interrompue pendant la durée des compétitions.

Les participants au Semi-Marathon disposent d'un temps maximum de 2h45min pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants arrivant au-delà du temps limite indiqué ci-dessus ne seront pas classés.

Le déclenchement du chrono pour tous les coureurs se fera au coup de sifflet donné par l'organisation.

## ARTICLE 8 : CLASSEMENTS ET CATÉGORIES

Chaque coureur se verra attribuer les deux temps chronométrés. Les temps seront mis en ligne dès la fin de la course le 26 avril 2026

## ARTICLE 9 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Sont récompensés :

### 1/Le Scratch

#### ▪ Les 3 premiers coureurs du parcours 21.1 km

##### ❖ Classement Hommes

- ✓ 1200 DT pour le 1<sup>er</sup>
- ✓ 700 DT pour le 3<sup>ème</sup>
- ✓ 500 DT pour le 3<sup>ème</sup>

##### ❖ Classement Femmes

- ✓ 1200 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 700 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 500 DT pour la 3<sup>ème</sup>

#### ▪ Les 3 premiers coureurs du parcours 5 km

##### ❖ Classement Hommes

- ✓ 300 DT pour le 1<sup>er</sup>
- ✓ 200 DT pour le 3<sup>ème</sup>
- ✓ 150 DT pour le 3<sup>ème</sup>

##### ❖ Classement Femmes

- ✓ 300 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 150 DT pour la 3<sup>ème</sup>

▪ **Les 3 premiers coureurs du parcours 1km**

❖ **Classement Garçons**

- ✓ 200 DT pour le 1<sup>er</sup>
- ✓ 150 DT pour le 3<sup>ème</sup>
- ✓ 100 DT pour le 3<sup>ème</sup>

❖ **Classement Filles**

- ✓ 200 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 150 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 100 DT pour la 3<sup>ème</sup>

**2/Les Masters**

▪ **Catégorie d'âge 40 – 49 ans (Master 1)**

❖ **Classement Hommes**

- ✓ 500 DT pour le 1<sup>er</sup>
- ✓ 300 DT pour le 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour le 3<sup>ème</sup>

❖ **Classement Femmes**

- ✓ 500 DT pour la 1<sup>ère</sup>
- ✓ 300 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour la 3<sup>ème</sup>

▪ **Catégorie d'âge 50 – 59 ans (Master 2)**

❖ **Classement Hommes**

- ✓ 500 DT pour le 1<sup>er</sup>
- ✓ 300 DT pour le 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour le 3<sup>ème</sup>

❖ **Classement Femmes**

- ✓ 500 DT pour la 1<sup>ère</sup>
- ✓ 300 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour la 3<sup>ème</sup>

▪ **Catégorie d'âge 60 ans et + (Master 3)**

❖ **Classement Hommes**

- ✓ 500 DT pour le 1<sup>er</sup>
- ✓ 300 DT pour le 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour le 3<sup>ème</sup>

❖ **Classement Femmes**

- ✓ 500 DT pour la 1<sup>ère</sup>
- ✓ 300 DT pour la 3<sup>ème</sup>
- ✓ 200 DT pour la 3<sup>ème</sup>

La remise des récompenses s'effectue à l'issue de la course sur la place d'arrivée. Les partenaires de la course pourront mettre en jeu des lots fournis par leurs soins.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants en conformité avec les règles d'organisation d'événements sportifs de masse en extérieur et utilisant des domaines publics.

**Chaque participant se verra remettre un dossard si et seulement s'il aura validé le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :**

- Être responsable de son état de santé,
- Être responsable de ses effets personnels.

Cette manifestation est exclusivement réservée aux personnes ayant validé leurs inscriptions, toute personne n'ayant pas de dossard ne pourra participer et ne pourra bénéficier des couvertures et assurances concernées.

## **ARTICLE 11 : SECURITE**

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité en relation avec des bénévoles et services publics selon les critères énoncés par le comité régional mixte d'organisation sportive et concernant la manifestation concernée.

Un service d'assistance médicale est assuré par un organisme agréé par le Ministère de la santé.

Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

## **ARTICLE 12 : OBLIGATION DES PARTICIPANTS**

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Événement à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux participants par affichage et annonces micro.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites des parcours matérialisés par des filets, rubalises ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 5 km ou 21,1km.

L'Événement est déconseillé aux personnes épileptiques, asthmatiques.

L'organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : Fléchage, panneaux et indications diverses.

Les participants s'engagent à respecter strictement ces consignes ainsi que celles données sur le site de l'Événement par tout personnel de l'organisation tout au long de l'Événement.

En validant son inscription, chaque participant affirme avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et affirme se conformer aux obligations suivantes :

- ✓ Une tenue propre, conçue et portée de manière à ne pas offenser, elle ne doit pas gêner la vision des juges,
- ✓ Des chaussures non construites de manière à donner aux athlètes une aide supplémentaire quelconque inéquitable,
- ✓ Chaque coureur doit obligatoirement porter le dossard sur le ventre,
- ✓ Les participants du semi-Marathon (21,1Km) courront en portant des dossards équipés de puces électroniques.
- ✓ Pour que la puce soit détectée sur le tapis de chronométrage, tapis installés sur les lignes de départ, d'arrivée et intermédiaire, le coureur doit faire attention à :
  - ❖ Ne pas plier ni froisser son dossard depuis sa réception et jusqu'à fin de la course
  - ❖ Ne pas décoller les bandelettes
  - ❖ Celui qui a une veste par-dessus son dossard, pense à l'ouvrir lors de son passage sur les tapis de chronométrage;
  - ❖ Il faut absolument passer sous l'arche pour l'arrivée et le départ.
- ✓ Respecter les règles de bonne conduite et de savoir vivre avec les autres participants, les bénévoles ainsi que le comité d'organisation,
- ✓ Respecter les codes écologiques en adoptant une conduite responsable vis-à-vis de la préservation de l'environnement, et notamment en utilisant des modes de transport propres et en ne jetant aucun déchet dans un espace non prévu à cet effet,
- ✓ Respecter le code de la route en cas d'utilisation de la voie publique,
- ✓ Respecter les consignes de l'équipe organisatrice,
- ✓ Être conscient et responsable de son état de santé,
- ✓ Ne pas poursuivre l'organisateur en cas de problème médical,
- ✓ Admettre que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'une personne ne peut pas s'inscrire si elle n'est pas correctement entraînée,
- ✓ Avoir pris connaissance que chaque participant est responsable de ses effets personnels et que l'organisateur ne peut être aucunement porté comme responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets ou de biens personnels.
- ✓ Comprendre que VAGA RUN 3ème EDITION 2026 est une activité potentiellement risquée,
- ✓ S'engager à respecter toute décision d'un officiel de la course par rapport à sa capacité à terminer la course en toute sécurité, décision qui est à la discrétion de l'officiel de la course.
- ✓ Chaque participant accepte qu'une absence de décision n'implique aucune responsabilité de la part de l'organisateur, quelle qu'elle soit.
- ✓ Assumer tous les risques qu'impliquent une course à pied, incluant, sans s'y limiter, des glissades, chutes, contacts avec d'autres participants, actes de négligence ou délibérés des autres participants, tout défaut ou état des lieux, les effets de la température, incluant la chaleur ou le froid, les tempêtes et/ou l'humidité. Tous ces risques sont connus, pris en charge et pris en compte par le participant.

- ✓ Accepter que l'organisateur ne soit responsable d'aucun objet ou propriété personnelle perdus, volés, tachés ou endommagés sur les lieux et/ou pendant l'événement.
- ✓ Consentir que des soins médicaux d'urgence et/ou qu'un transport médical d'urgence que des professionnels de la santé jugent appropriés, soient déployés, afin de traiter toute blessure.
- ✓ Cette acceptation des risques et décharge de responsabilité s'étend à toute responsabilité découlant de, ou en rapport avec, tout traitement ou transport fourni en cas d'urgence.
- ✓ Comprendre et accepter qu'aucun animal ne soit accepté sur le parcours de la course, et qu'aucun enfant âgé de moins de 18 ans ne puisse participer ou accompagner un participant pendant la course, sans qu'un parent ou tuteur légal signe une autorisation en son nom.
- ✓ Autoriser l'Organisateur, ses partenaires et commanditaires, à utiliser les photographies, séquences vidéo, enregistrements pris lors de cet évènement ou tout autre enregistrement de cet évènement pour toute utilisation incluant, sans s'y limiter, des fins de promotion, de publicité et de marketing. Toutes les photographies, séquences vidéo ou enregistrement de cet évènement sont la propriété exclusive de L'Organisateur.
- ✓ Comprendre que toute inscription est finale et non-remboursable.
- ✓ Comprendre que les directeurs officiels se réservent le droit, en cas d'urgence nationale ou de désastre naturel, d'annuler la course et qu'en cas d'annulation ou de changement, il n'y aura aucun remboursement de frais d'inscription.
- ✓ Comprendre que les participants doivent présenter un comportement approprié en tout temps, y compris obéir à toutes les lois. Ceci inclut le respect de tout participant, équipement, installations, ainsi qu'une participation active et coopérative. L'Organisateur se réserve le droit de retirer le droit de participation sans remboursement à un individu dont le comportement pourrait mettre en danger la sécurité des autres participants ou affecter négativement une course, une personne, une installation ou un bien de tout type ou genre.
- ✓ Accepter d'indemniser l'Organisateur, ses partenaires et ayants droit, de toutes poursuites intentées par des tiers, découlant entièrement ou en partie de mes actions.
- ✓ Assumer le risque de la présence d'animaux sauvages ou d'insectes pendant la course,
- ✓ Comprendre qu'aucun remboursement de frais de remplacement de matériel abimé, réparation, remise à neuf ou de soins capillaires ou cutanées ne seront pris en charge par l'organisateur.

### **ARTICLE 13 : MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la distance à parcourir, ainsi que de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement.

Si l'Événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, aucun remboursement ne serait effectué.

L'organisateur se réserve toutefois le droit en fonction des circonstances, de proposer une compensation telle que la substitution par une autre épreuve organisée par l'Organisateur, le report de l'Événement ou le remboursement du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

### **ARTICLE 14 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

VAGA RUN 3ème EDITION 2026 s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le

respect de la loi Informatique et Libertés.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par VAGA RUN 3ème EDITION 2026 pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres, et pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de la création de leur compte, pour leur adresser des informations et offres des partenaires de l'Organisateur.

L'organisateur pourra être amené à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, soit :

- I. Pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes
- II. Pour assurer la livraison de biens et la réalisation de prestations
- III. Pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible
- IV. Pour certains aspects du service après-vente.

Et, pour ceux qui, lors de la création de leur compte, ont manifesté leur accord pour recevoir des informations et/ou proposition commerciale et/ou offres directement d'un (des) partenaires de l'Organisateur, celui-ci transférera de manière sécurisée à ces partenaires certaines données personnelles des utilisateurs/participants, à cette fin.

## **ARTICLE 15 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles seront à disposition au départ, sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

## **ARTICLE 16 : RENONCIATION ET DÉCHARGE DE RÉCLAMATIONS ET ACCEPTATION DES RISQUES**

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation à VAGA RUN 3ème EDITION 2026, et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir, quelle que soit la sévérité, pendant l'évènement.

En outre, je renonce à toute réclamation que je pourrais avoir (ou qui découle de moi) qui résulte de ma participation à VAGA RUN 3ème EDITION 2026 contre l'organisateur incluant ses propriétaires, gestionnaires, directeurs, employés, agents, bénévoles, commanditaires ou propriétaires et opérateurs des lieux (ci-après nommés les « Administrateurs »).

Les participants s'inscrivant à VAGA RUN 3ème EDITION 2026 doivent reconnaître qu'il existe un risque de blessure inhérent à la participation à des activités/programmes récréatifs. J'accepte donc être le seul responsable à déterminer si je suis physiquement capable de prendre part à l'activité qui fait l'objet de cette Acceptation et décharge.

Il est toujours conseillé, surtout si le/la participant/e est enceinte, handicapé de quelque façon, a récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique.

Je, pour moi-même et mes enfants, par la présente, libère complètement les administrateurs

de toute responsabilité et de toute réclamation pour toute blessure, incluant le décès ou l'invalidité, maladies, dommages, dépenses ou pertes que je pourrais subir découlant de, ou liés à la course, au programme ou activité, incluant des blessures causées ou associées avec mon transport pour aller ou revenir de la course.

J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.

Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de mon acceptation et a le même effet légal que ma signature originale.

**LA PARTICIPATION À VAGA RUN 3<sup>ème</sup> ÉDITION 2026 VOUS SERA INTERDITE**

Si vous n'avez pas accepté cette décharge avant le début des activités :

**J'ai lu et je comprends entièrement l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.**